



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-307**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-307**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux usages en zone 35C* ».

Ce règlement vise à modifier la grille des spécifications de la zone 35C insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier pour en autoriser, sous certaines conditions, l'usage d'entreposage commercial intérieur de véhicules récréatifs et l'usage de mini-entrepôt.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 18 septembre 2019.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER